

DECISION N°2/2025

Portant validation du devis pour des séances menées par un psychologue clinicien pour les agents du Multiaccueil

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition Monsieur Franck LINANT, psychologue clinicien,

Considérant que la proposition de Monsieur Franck LINANT, psychologue clinicien, est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis de Monsieur Franck LINANT pour réaliser des séances d'analyse de pratiques auprès des agents du multi accueil pour un montant horaire de 150 € (TVA non applicable).

signé électroniquement le 13/01/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

